



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

JURA  **CH**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

 **ne.ch**



Repubblica e Cantone
Ticino


CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

canton de
vaud
LIBERTÉ
PATRIE



MANUEL D'UTILISATION OLMIS

(OUTIL LATIN DE MESURE DE L'INTENSITÉ DES SOUTIENS)

VERSION 2.0

MARINELLA CAPPELLI
THIERRY BOURQUENAUD
ALEXANDRE WAEBER
DANIÈLE WOLF
CATRINA DEMUND

JANVIER 2019

*Tous nos sincères remerciements aux représentants du groupe OLMIS :
Didier Donzallaz (Genève), Sonia Kursner (Vaud), Philippe Perriard (Jura),
Mirko Scherler (Tessin), Anne Siegenthaler (Jura), Jacky Tornay (Valais)*

Sommaire

1. Introduction.....	4
2. Cadre théorique de l’outil	5
3. Présentation de l’outil	6
4. Recommandations d’utilisation	9
5. Analyse de cas.....	11
6. FAQ ... TOUT traduire	19
7. Conclusion	21
8. Bibliographie.....	21
9. Annexes.....	22

1. Introduction

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), les cantons latins ont prévu d'adopter un outil commun pour évaluer les besoins d'aide des usagers dans les institutions accueillant des adultes en situation de handicap.

En collaboration avec les institutions, les cantons latins ont lancé en 2009 une opération de test des outils EFEBA (Evaluation Fribourgeoise En Besoin d'Accompagnement) et ARBA (Analyse des Ressources et Besoins d'Aide). Les résultats de cette évaluation ont fait l'objet d'un rapport qui a été présenté au début de l'année 2010 (Pomini et Gebel, 2010). Le rapport met en évidence certaines difficultés dans l'utilisation des outils tout en confirmant la qualité psychométrique des items de ces derniers.

Ce manuel est le résultat du travail d'analyse et de remaniement de l'outil EFEBA¹ dans sa version « Home » et « Atelier » ; la démarche, réalisée au cours du second semestre 2010, a abouti à la mise au point d'un nouvel outil nommé OLMIS (Outil Latin de Mesure de l'Intensité des Soutiens).

Pourquoi lui avoir donné ce nouveau nom ? Tout d'abord parce que le titre « EFEBA » était susceptible d'induire en erreur ; en effet l'« Evaluation en Besoin d'Accompagnement » pouvait prêter à croire que l'instrument mesure les besoins d'une personne alors qu'en réalité il évalue le besoin d'accompagnement à partir de l'aide réelle fournie. Il était dès lors préférable de ne pas maintenir le terme *besoin* dans le nom de l'outil, ceci d'autant plus qu'il s'agit d'une notion difficile à circonscrire et à définir de manière précise. C'est pourquoi, il a été décidé de faire appel à un concept plus opérationnel, à savoir celui de *soutien*. Finalement, l'outil n'est plus, comme l'était EFEBA à l'origine, uniquement fribourgeois, mais, issu d'une collaboration intercantonale.

Divers aspects de l'outil ont fait l'objet d'une discussion au sein du *Groupe OLMIS* qui a suivi l'implémentation de l'outil dans différents cantons latins. Il s'agit notamment de la question de l'absentéisme dans les ateliers, de l'évaluation des prestations ambulatoires, du retour après une hospitalisation, de la pondération des blocs ou encore du lien entre le projet d'accompagnement et l'outil OLMIS. La version 2.0 du manuel tient compte de ces discussions et propose des améliorations tant au niveau du contenu du manuel que de l'outil.

Ce manuel est organisé en quatre parties. Le premier chapitre décrit le cadre théorique sur lequel s'appuie l'outil. La deuxième partie s'attarde plus particulièrement sur l'élaboration de l'outil : une fois précisée la population visée, les buts de la démarche évaluative ainsi que les principales étapes de la révision et la présentation sommaire de l'instrument sont abordés.

La troisième partie traite plus spécifiquement de la question de l'utilisation de l'outil. Elle comprend une brève description des conditions requises pour effectuer l'évaluation à l'aide de l'instrument ainsi qu'une explication des consignes d'administration. Deux situations concrètes explicitant la démarche évaluative sont exposées dans la quatrième partie.

¹ Ce travail a pris en considération les commentaires proposés dans le rapport d'évaluation (Pomini et Gebel, 2010) et a été complété par les réflexions émanant du Groupe de discussion EFEBA. Ce dernier a réuni pendant l'année 2010 des représentants des cantons qui se proposent d'adopter le nouvel outil : Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Tessin.

2. Cadre théorique de l'outil

Les grilles OLMIS représentent un système d'évaluation axé sur l'intensité des soutiens apportés à une personne en fonction de l'importance de son handicap, des exigences des milieux qu'elle fréquente et de sa présence au sein de ces environnements.

OLMIS, comme son prédécesseur EFEBA, s'inscrit dans le courant théorique présidé par le principe de normalisation et par les réflexions développées dans le cadre de la 10^e révision de la définition du retard mental (AAMR 2002/2003). Ce cadre conceptuel est complété par les considérations au sujet des compétences générales telles qu'elles ont été définies par Greenspan (1981, 1992).

Selon le principe de normalisation, toute personne devrait avoir accès à des modes et des conditions de vie quotidienne qui soient aussi proches que possible des normes et des modes de vie du courant-cadre de la société. En d'autres termes, la normalisation préconise un rythme normal de la journée, mais aussi une routine normale de vie ou encore l'expérience du rythme normal de l'année, avec les congés, les fêtes de famille, etc.

Le processus de normalisation peut alors aider toute personne à atteindre une complète indépendance et l'intégration sociale. Dans le domaine du handicap, un grand nombre de personnes doit toutefois être aidé à développer une indépendance relative bien que ces personnes puissent avoir toujours besoin de diverses formes d'aide à des degrés divers.

Dans cette optique, le fonctionnement de la personne est envisagé en relation avec l'environnement. Ces attentes sont la plupart du temps opérationnalisées dans le projet de vie. Par conséquent, les difficultés de la personne ne sont plus à considérer comme un trait absolu, mais plutôt comme un état de fonctionnement déficient.

Le fait de tenir compte du contexte écologique de la personne nous oblige à considérer tous les facteurs qui dans l'environnement facilitent ou font obstacle au fonctionnement de la personne.

Parmi les facteurs qui facilitent le fonctionnement de la personne une place importante est prise par les *soutiens*². Ces derniers agissent en tant qu'agent de médiation entre les dimensions de l'individu et son fonctionnement.

L'*American Association on Mental Retardation* (AAMR) (2002/2003) définit les soutiens comme étant des ressources et des stratégies permettant de promouvoir le développement, l'éducation, les intérêts et le bien-être personnel, et de développer le fonctionnement individuel et la capacité de participation à la communauté, tout en facilitant l'exercice de l'autodétermination.

Les soutiens sont à considérer comme une aide, une assistance physique, psychologique, informative, instrumentale ou matérielle, technique, fournie par une personne ou un groupe de personnes du réseau social.

La prise en compte des soutiens favorise le développement d'un accompagnement centré sur la personne. Le concept en soi n'est pas une nouveauté ; l'innovation réside plutôt dans la conviction que « une utilisation judicieuse des soutiens peut améliorer les capacités de fonctionnement des individus » (AAMR, 2002/2003, p. 171). Cette conviction trouve son

² Afin de couvrir les multiples facettes du concept, nous préférons utiliser le terme dans sa formulation plurielle.

application concrète dans le développement de programmes de soutiens à l'emploi, à la vie quotidienne et à l'intégration scolaire.

Le cadre conceptuel de OLMIS fait référence au principe de normalisation, au concept des soutiens, autant qu'au modèle sociocognitif des compétences développé par Greenspan (1981, 1992), dont il ne retient qu'une partie des éléments. L'intensité des soutiens se mesure ainsi à partir de l'observation des compétences de la personne dans quatre domaines spécifiques :

- domaine des compétences pratiques et d'exécution ;
- domaine des compétences émotionnelles et sociales ;
- domaine des compétences cognitives et de communication ;
- domaine des compétences physiques et fonctionnelles.

3. Présentation de l'outil

Les personnes visées par cette évaluation ne forment pas un groupe aux caractéristiques homogènes. L'outil est destiné à évaluer les soutiens apportés à des personnes qui peuvent se différencier au niveau de l'âge, du degré de déficience intellectuelle, de la présence ou non de troubles psychiques et/ou de complications physiques. OLMIS est conçu pour toute personne qui, en raison d'une altération significative durable ou définitive d'une ou de plusieurs de ses fonctions cognitives, physiques, psychiques ou sensorielles et en raison des exigences de son environnement, est empêchée, sans mesures de soutien actives, de se former et de participer à la vie sociale, économique et professionnelle.

Les grilles OLMIS évaluent l'intensité des soutiens apportés à une personne en situation de handicap, étayés dans le projet individualisé, en référence aux milieux fréquentés. Dans ce contexte précis, il s'agit de soutiens apportés à la personne en matière de soins de base, d'accompagnement socio-éducatif et/ou d'accompagnement socio-professionnel.

Outre cette première finalité, l'outil OLMIS remplit les buts suivants :

- Pour les instances de subventionnement, l'évaluation :
 - permet de vérifier l'adéquation de la prestation et de l'orientation institutionnelle de la personne ;
 - fournit un des indicateurs destinés à déterminer l'allocation de ressources ;
 - fournit des informations importantes pour la planification ;
 - permet d'avoir une description du tissu institutionnel cantonal.
- Pour les responsables des structures, l'évaluation :
 - fournit un des indicateurs destinés à justifier l'allocation de ressources ;
 - fournit un des indicateurs destinés à répartir les ressources au sein de la structure (approche quantitative) et à constituer les équipes (approche qualitative) ;
 - permet de documenter l'évolution de la nature et de l'intensité des soutiens.

- Pour les intervenants de terrain, l'évaluation :
 - permet de légitimer les ressources nécessaires à la concrétisation des projets individualisés ;
 - permet d'orienter le développement de compétences chez les professionnels.

Lors du travail de révision de l'outil EFEBA dans sa version « Home » et « Atelier », chaque item a été revu en vue d'en améliorer le degré de précision. D'autres aspects ont été également traités :

- la définition des indicateurs de mesure ;
- la nécessité d'introduire des nouveaux items sur la base de l'expertise des intervenants de terrain ;
- la rédaction d'une nouvelle grille « Centre de jour » ;
- la réflexion autour de la nécessité d'un temps additionnel ;
- la prise en compte des nuits ;
- la pondération des items ;
- la définition des blocs horaires.

La version de l'outil OLMIS dévoilée dans ce document présente ainsi de nombreuses différences avec l'outil dont il est issu.

Premièrement, l'intervenant de terrain dispose de trois grilles :

- OLMIS Home ;
- OLMIS Atelier ;
- OLMIS Centre de jour.

Toutes trois contiennent vingt items qui mesurent l'intensité des soutiens apportés à une personne dans quatre domaines de compétences pour que cette personne puisse atteindre un certain niveau de fonctionnement. Ce niveau est appelé principe de normalisation. Il représente l'attente raisonnable d'efficience qu'on attend de la part de la personne en fonction des exigences du contexte de vie qu'elle fréquente. Le principe de normalisation varie selon les contextes dans lesquels la personne évolue. Il sera plus élevé dans des milieux plus exigeants, et plus bas dans ceux offrant plus de compensations.

Les domaines de compétences sont déclinés chacun en cinq items et couvrent quatre dimensions : (1) les compétences pratiques et d'exécution, (2) les compétences émotionnelles et sociales, (3) les compétences cognitives et de communication et (4) les compétences physiques et fonctionnelles.

Tableau 1 : Domaines de compétences et items

Domaine des compétences pratiques et d'exécution	Maîtrise pratique
	Rapidité
	Organisation
	Continuité
	Responsabilité
Domaine des compétences émotionnelles et sociales	Maîtrise de soi
	Relations
	Adaptation
	Droits et devoirs
	Maintien de l'intégrité
Domaine des compétences cognitives et de communication	Acquis scolaires
	Compréhension
	Mémorisation
	Expression
	Orientation
Domaine des compétences physiques et fonctionnelles	Posture et Mobilité
	Alimentation
	Perceptions
	Hygiène
	Soins

Avant de remplir les grilles, l'intervenant de terrain doit dans un premier temps prendre connaissance du principe de normalisation énoncé pour chaque item. La liste complète des principes de normalisation est présentée à l'annexe 1.

Ensuite il estime l'intensité des soutiens qu'il apporte effectivement à la personne pour atteindre le principe de normalisation énoncé. Cette estimation s'effectue sur la base d'une échelle graduée de 0 à 4 (Annexe 2) allant de « *aucun soutien* » (0 pt) à « *accompagnement constant et/ou suppléance* » (4 pts). Les degrés intermédiaires sont respectivement « *incitation de départ et/ou contrôle final* » (1 pt), « *indication et supervision du déroulement* » (2 pts), « *guidance verbale et/ou aide physique partielle* » (3 pts). L'évaluateur peut aussi indiquer que l'item n'est pas pertinent pour la personne, c'est-à-dire que l'activité en question ne figure pas parmi les objectifs envisageables dans le projet individuel de la personne, par conséquent la personne ne bénéficie pas de soutien en la matière. Sa cotation est alors « *NP* » (non pertinent) et est assimilée à un score de 0 pt sur l'échelle.

OLMIS aboutit à un score global, appelé « *Total OLMIS* », qui correspond au total des points obtenus par l'addition des vingt items qui composent la grille. Chaque item est toutefois pondéré : le score rapporté à l'item est multiplié par 1, 2 ou 3 selon l'importance accordée à la compétence particulière mesurée. Cette première pondération tient compte des caractéristiques de la personne. Ainsi par exemple, les pondérations introduites pour des items du domaine des compétences émotionnelles et sociales permettent de signifier plus particulièrement les besoins accrus de soutiens d'une personne présentant des difficultés psychiques ou du comportement ; d'autres pondérations, précisées dans le domaine des compétences physiques et fonctionnelles, rendent compte de l'importance de l'intensité des soutiens d'une personne ayant peu, voire pas d'autonomie motrice.

Ce score global subit ensuite une deuxième pondération en fonction du nombre de jours et du rythme de présence de la personne au home ou au centre de jour et en fonction du nombre d'heures passées dans les ateliers.

On retiendra que la cotation d'OLMIS nécessite donc à la fois l'évaluation de l'intensité des soutiens apportés à la personne mais aussi un report très précis de sa présence dans l'institution sur une période donnée. Il est ainsi possible de considérer la dimension qualitative des soutiens, notée dans la définition des indicateurs, et sa dimension quantitative par le calcul du temps de présence de la personne au sein de l'institution.

Les versions OLMIS Home, Atelier et Centre de jour sont très proches et adoptent la même structure et la même méthode d'estimation de l'intensité des soutiens apportés en fonction de l'importance du handicap et des exigences des milieux dans lesquels évolue la personne. Les différences se situent au niveau de l'énoncé de certains items composant les quatre domaines de compétences et les pondérations appliquées à ceux-ci.

4. Recommandations d'utilisation

Chaque grille est constituée de trois parties. La première permet de consigner les données initiales situant le contexte d'évaluation ; elle comprend essentiellement les informations concernant l'identité de la personne, sa condition et quelques informations sur son milieu de vie. La deuxième section comprend les items accompagnés des indications de cotation. La troisième partie est celle du tableau de compilation.

L'évaluateur doit connaître la personne en situation de handicap depuis au moins trois mois et posséder une formation en observation et en administration de matériel d'évaluation. Il est aussi important de pouvoir être en mesure d'entreprendre une analyse des résultats d'un tel outil afin de les inclure dans un rapport d'évaluation.

Lors de l'évaluation, l'intervenant du terrain utilise la version de l'outil reproduite aux annexes 3 a/b/c ou compile directement la version électronique. Il est recommandé de prendre connaissance de l'ensemble des domaines de compétences, des items et des principes de normalisation. Il est aussi important de connaître les consignes de cotation décrites plus loin ainsi que la définition de chaque indicateur.

Cette première lecture du document doit toutefois être complétée par une analyse plus approfondie de chaque item afin que l'évaluateur puisse se familiariser avec l'ensemble des items et donc les contextualiser.

Tableau 2 : Exemple de contextualisation du principe de normalisation

ITEMS	PRINCIPE DE NORMALISATION – OLMIS ATELIER
La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	Cette personne possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence de travail soutenue.
« Dans le contexte de notre atelier, cet item renvoie à la capacité de tout usager de réaliser une tâche dans un temps adéquat. Lorsqu'il s'agit d'évaluer la rapidité de Anne, nous observons plus précisément le fait qu'elle ne traîne pas quand elle prépare le matériel nécessaire à son travail et qu'une fois que la pièce devant elle est terminée, elle la déplace rapidement afin d'en produire une autre. Et ainsi de suite. »	

Une fois contextualisé chaque item, l'évaluateur déclinera les soutiens apportés à la personne en termes d'intervention ou d'actes éducatifs concrets. Pour ce faire, il réfléchit à la situation de la personne au cours des trois derniers mois.

Tableau 3 : Exemple de cotation du principe de normalisation

ITEMS	PRINCIPE DE NORMALISATION – OLMIS ATELIER
La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	Cette personne possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence de travail soutenue.
« Afin d'atteindre le principe de normalisation énoncé, je surveille ce que Anne fait en lui donnant de temps en temps quelques conseils ou parfois en lui montrant ce qu'elle doit faire. » Cotation : <i>Indication et supervision du déroulement (2)</i>	

Il est important de prendre en compte la situation réelle, et non pas idéale, de la personne dans son environnement. OLMIS évalue l'intensité des soutiens dont la personne bénéficie pour atteindre le principe de normalisation énoncé, c'est-à-dire pour réaliser, en fonction de ses aptitudes, l'activité décrite pour autant qu'elle soit en cohérence avec le projet ou les objectifs d'accompagnement. Afin de considérer avec précision la situation réelle, l'évaluateur fera référence aux trois derniers mois écoulés.

Une fois coté l'ensemble des items, l'évaluateur indique la présence effective de la personne au sein de la structure d'accueil. Ceci en se référant à des blocs horaires (OLMIS Home et OLMIS Centre de jour) et à des heures de présence (OLMIS Atelier). La présence de la personne est ainsi calculée sur la base d'une année civile.

L'intervenant pourrait être surpris de l'absence parmi les blocs horaires de l'indication « *nuit* ». Cet aspect doit être pris en compte lors de la cotation de l'ensemble des items, mais plus particulièrement lors de la cotation des items du domaine des compétences émotionnelles et sociales et de celui des compétences physiques et fonctionnelles.

OLMIS ne prévoit pas de référence au temps additionnel utilisé par les intervenants de terrain pour réaliser tout un ensemble de tâches comme la tenue des dossiers ou encore l'organisation de réseau. Etant donné que le nombre de points OLMIS représente *un des indicateurs de la dotation* et que l'outil *évalue l'intensité des soutiens* apportés à une personne en référence aux milieux fréquentés, la référence au temps additionnel n'apporte pas d'informations supplémentaires. De plus, ce temps est davantage lié aux pratiques institutionnelles qu'à la personne elle-même.

En revanche, le taux de rotation des usagers ou l'accueil de nouveaux usagers représentent une charge de travail supplémentaire en termes d'accompagnement. Afin de prendre en compte cette réalité, les trois grilles adoptent une pondération spécifique pour les 90 premiers jours d'intégration.

Le retour d'une personne après un séjour à l'hôpital demande à ce qu'on porte une attention toute particulière aux besoins de la personne. Afin de prendre en compte cette réalité, l'évaluateur peut considérer les 15 premiers jours comme étant une « période d'intégration ». Ceci est valable dans tous les contextes de vie et d'occupation de la personne : foyers, ateliers et centres de jour.

Dans l'idéal, les grilles OLMIS sont remplies par au moins deux intervenants de terrain connaissant bien la personne.

Il est indiqué de faire passer deux évaluations à une même personne dans le cas où cette dernière travaille durant la journée en atelier protégé (OLMIS Atelier) et qu'elle réside dans un home (OLMIS Home).

Il n'est pas possible d'attendre d'un même outil tout ce dont on pourrait avoir envie. Il est donc important de signaler que :

- OLMIS ne permet pas l'évaluation de l'ensemble des besoins des personnes en situation de handicap ;
- OLMIS ne permet pas le calcul linéaire des dotations en personnel d'accompagnement ;
- l'évaluation réalisée à l'aide de OLMIS ne remplace pas une évaluation psychopédagogique ;
- les grilles OLMIS ne sont pas conçues pour l'évaluation du soutien apporté dans un contexte ambulatoire (soutien à domicile ou suivi en entreprise) ;
- cet outil n'est pas non plus adapté pour l'évaluation des soutiens apportés lors d'un processus d'insertion professionnelle dans le premier marché du travail.

Finalement, il est inutile, voire dommageable à moyen ou long terme, de surévaluer les soutiens. En effet, une surcotation risquerait de neutraliser la mise à disposition ultérieure de ressources supplémentaires au cas où l'évolution de la personne nécessiterait le recours à des soutiens plus importants en termes d'encadrement. De plus, l'évaluation ne permettrait pas d'orienter convenablement le développement de nouvelles compétences chez les professionnels.

En définitive, un nombre exceptionnellement élevé de cotation (4) pourrait renvoyer l'image d'une personne particulièrement tributaire de soutiens dans le contexte dans lequel elle vit. Spontanément, on pourrait alors s'interroger sur l'adéquation de la structure qui accueille la personne.

Afin de faciliter l'utilisation de l'outil OLMIS, la dernière partie de ce document présente, à titre d'illustration, l'évaluation de deux personnes.

5. Analyse de cas

Ce chapitre propose deux évaluations OLMIS ; la première concerne une femme de 36 ans présentant un handicap mental et est réalisée avec OLMIS Home, la deuxième présente la situation d'un homme de 40 ans atteint d'un handicap psychique et est réalisée avec OLMIS Atelier.

Martine, 36 ans

Voici la description d'une semaine type de Martine. Elle a 36 ans, travaille dans un atelier occupationnel et habite dans un foyer accueillant des personnes présentant un handicap mental.

Du lundi au vendredi, Martine commence sa journée aux alentours de 7h00. Lorsqu'elle se réveille, elle va aux toilettes et ensuite retourne dans sa chambre et nous attend assise sur son lit. L'éducateur monte la chercher ou la réveiller aux alentours de 7h30-7h45 et lui dit bonjour en attendant en retour une réponse claire, ensuite il lui prodigue les soins nécessaires aux yeux. Martine s'habille toute seule ou presque, l'éducateur doit souvent l'aider à mettre son soutien-gorge, mais pour le reste elle s'arrange toute seule.

Lorsqu'elle est prête, elle descend à la cuisine et s'installe pour déjeuner, l'éducateur lui donne ses médicaments et l'aide à se servir si elle a besoin d'un petit coup de mains. Quand elle a fini, elle débarrasse ses couverts et monte dans sa chambre pour se laver les dents et faire son lit.

Ensuite elle redescend et se joint au groupe pour attendre son départ à l'atelier ; l'éducateur contrôle que ses lunettes soient propres et éventuellement lui met de la crème sur les mains.

Pour 9h l'éducateur l'amène à l'atelier avec les autres résidents qui y travaillent en l'aidant à traverser la route du fait qu'elle a de la peine à marcher.

À 12h elle revient au groupe pour manger avec ses collègues de travail et ensuite reprend l'atelier de 13h à 16h.

Dans le cadre de l'atelier elle pratique différentes activités, d'une part professionnelles : boules de Noël et œufs de Pâques, papier mâché, carnets à spirales et pochoir ; et d'autre part non professionnelles : activités pédagogiques qui sont en lien avec les acquis scolaires. Dans le cadre de l'atelier Martine pratique aussi différentes activités de stimulation physique, psychomotricité, gymnastique et piscine.

Il arrive aussi parfois qu'elle soit placée au centre de jour pour lui permettre de se reposer en raison de certains signes de vieillissement.

À 16h Martine rentre de l'atelier et se place au salon en attendant d'aller boire un verre avec les autres. Lorsqu'on sort, Martine a une chaise, car elle ne peut pas faire des trajets très longs à pied. Ensuite jusqu'à l'heure du souper, selon les jours, elle se douche avec l'aide des éducateurs, elle fait des jeux (rares) ou elle reste devant la télévision avec les autres ou elle interagit peu avec eux.

Vers 19h il y a le souper pendant lequel, selon les jours, elle participe aux conversations, principalement avec les éducateurs. Lors du repas elle est capable de se servir de certains aliments, mais la chose la plus régulière qu'elle effectue, c'est débarrasser son assiette et la mettre dans le lave-vaisselle.

Après souper, elle s'assied devant la télévision et y reste jusqu'au moment où l'éducateur lui demande d'aller se coucher, c'est-à-dire vers 20h30-20h45. Ensuite elle monte se préparer, se lave les dents, va aux toilettes et se met au lit en attendant que l'éducateur vienne lui faire le soin des yeux et lui bande les pouces. Il s'agit d'un moment très privilégié d'échange avec l'éducateur, qui essaie de la faire verbaliser le plus possible.

Martine n'a pas de famille et ne rentre jamais à la maison. Elle passe toutes ses fins de semaine et vacances au foyer où diverses activités de loisirs sont organisées.

L'évaluation de Martine est réalisée à l'aide de OLMIS Home. Voici les résultats :

ITEM	PRINCIPE DE NORMALISATION	CONTEXTUALISATION	COTATION
1.1	Accomplit la majorité des actes quotidiens courants sans rencontrer de difficultés de motricité	Bonne implication dans la majorité des situations quotidiennes. Nécessite très régulièrement d'être orientée en début d'activité et des vérifications en cours de réalisation (1)	1x1=1
1.2	Possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence soutenue dans ses activités courantes	Elle a besoin de beaucoup plus de temps que la norme. Lui donnons facilement des conseils ou lui montrons ce qu'elle doit faire (2)	2x1=2
1.3	Planifie et accomplit la majorité des activités prévues pour la journée en gérant aussi les contextes dans lesquels ces activités se déroulent	A juste besoin d'une aide à la planification de ces activités (1)	1x2=2
1.4	Conduit son activité en respectant les étapes, reprend celles-ci avec persévérance et sans se dissiper si elle a été interrompue	Perd le fil lorsqu'il y a des changements dans le contexte de déroulement ; a dans ces circonstances besoin de rappels réguliers. (2)	2x2=4
1.5	Peut rester seule en toute sécurité, tout en s'engageant dans des activités. Elle perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide	Elle sait rester seule et s'occupe sans problèmes. Elle sait demander de l'aide en cas de nécessité. Nous aménageons ces moments (1)	1x1=1
Total domaine des compétences pratiques et d'exécution			10
2.1	S'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe. Elle a la faculté de modeler son comportement en fonction des exigences du milieu	Elle est souvent isolée et ne dérange pas les autres (0)	0x3=0
2.2	Entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs. Elle s'implique de manière mesurée dans les conflits interpersonnels	Elle ne s'intéresse pas aux autres tout en participant aux activités en commun. Ne cherche pas le conflit. Nous l'incitons régulièrement à entrer en relation avec les autres (2)	2x3=6
2.3	Evalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre	Nous aménageons le plus possible son environnement. En cas de nouveauté, elle a besoin d'être rassurée et réorientée (3)	3x3=9
2.4	S'affirme tout en respectant les droits des autres	Nos interventions verbales lui permettent de mieux considérer les espaces et les désirs des autres	3x1=3
2.5	Gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, de boissons, de tabac, d'alcool, de médicaments)	Elle ne sait pas gérer les risques. Les règles de sécurité ne sont pas acquises. Elle ne se met pas en danger, mais n'assure pas sa propre intégrité. Elle est continuellement supervisée (2)	2x2=4
Total domaine des compétences émotionnelles et sociales			22

ITEM	PRINCIPE DE NORMALISATION	CONTEXTUALISATION	COTATION
3.1	Sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes	Ne s'applique pas	NP
3.2	Comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles	Elle comprend des consignes seulement si elle peut disposer d'une indication visuelle et d'une démonstration (2)	2x1=2
3.3	Mémoire et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et/ou conditionnelles	A besoin de supports visuels : photos, illustrations et d'un contrôle régulier (2)	2x1=2
3.4	Peut traduire ses besoins, émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés	Elle ne s'exprime pas spontanément verbalement. Nous lui posons régulièrement quelques questions (2)	2x2=4
3.5	L' <i>Orientation</i> renvoie aux habiletés de se situer dans le temps et dans l'espace	Elle s'oriente dans l'espace, mais à l'extérieur nous l'accompagnons (2)	2x2=4
Total domaine des compétences cognitives et de communication			12
4.1	Adapte sa posture à la majorité des positions que la situation exige, sans compensation ni conséquence sur le confort et l'efficacité	Elle utilise parfois une chaise roulante pour des longs trajets à pied (3)	3x1=3
4.2	Gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation)	Elle n'a pas besoin de faire des achats, ni de préparer des repas régulièrement. Nous surveillons son régime et l'accompagnons lors des commissions (2)	2x1=2
4.3	Les <i>Perceptions</i> renvoient aux habiletés à utiliser ses cinq sens	Elle a une acuité visuelle réduite (1)	1x1=1
4.4	Maintient son hygiène personnelle (propreté corporelle et vestimentaire)	Elle sait se laver et s'habiller seule avec supervision (2)	2x3=6
4.5	Assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux	Nous réalisons ces tâches à sa place (4)	4x3=12
Total domaine des compétences physiques et fonctionnelles			24
Total OLMIS Home (points pondérés sur les 20 items)			68

Le total OLMIS Home est par la suite pondéré en fonction de la présence de Martine au sein de l'institution. Cette présence est calculée sur une année civile.

Martine est intégrée au sein de l'institution depuis 1995. Elle n'a pas de famille et ne rentre donc jamais à la maison, sa présence est, par conséquent, régulière. Voici le calcul du nombre de journée en blocs horaires. Au cours de la dernière année, Martine a toutefois été hospitalisée durant trois semaines.

BLOCS HORAIRES	NOMBRE DE BLOCS/ANNÉE	NOMBRE DE BLOCS PONDÉRÉS
Bloc 1 : lever et petit déjeuner	$365 - 21 = 344^3$	$344 * 0.3 = 103.2$
Bloc 2 : matinée	$365 - 220 - 6 = 139^4$	$139 * 0.25 = 34.75$
Bloc 3 : repas de midi	$365 - 21 = 344$	$344 * 0.2 = 68.8$
Bloc 4 : après-midi	$365 - 220 - 6 = 139$	$139 * 0.25 = 34.75$
Bloc 5 : repas du soir	$365 - 21 = 344$	$344 * 0.2 = 68.8$
Bloc 6 : soirée et coucher	$365 - 21 = 344$	$344 * 0.3 = 103.2$
Journée d'hospitalisation	21	$21 * 1 = 21$
Journée de réservation	0	0
Total jours pondérés		434.5

Voici donc le score OLMIS Home (Total OLMIS Home * Total jours pondérés / 1000) :

- Score final OLMIS Home : $68 * 434.5 / 1000 = \underline{29.55}$

Le calcul du total de jours pondérés serait différent si Martine venait d'intégrer l'institution. En effet, les 90 premiers jours d'intégration auraient été pondérés de manière différente. A titre d'exemple, voici la nouvelle pondération intégrant 90 jours d'intégration et 3 semaines d'hospitalisation sur la même année.

	PÉRIODE D'INTÉGRATION		PÉRIODE COURANTE	
	NOMBRE DE BLOCS	NOMBRE DE BLOCS PONDÉRÉS	NOMBRE DE BLOCS	NOMBRE DE BLOCS PONDÉRÉS
Bloc 1 : lever et petit déjeuner	90	$90 * 0.45 = 40.5$	$344 - 90 = 254$	$254 * 0.3 = 76.2$
Bloc 2 : matinée	26^5	$26 * 0.35 = 9.1$	$139 - 26 = 113$	$113 * 0.25 = 28.25$
Bloc 3 : repas de midi	90	$90 * 0.20 = 18$	$344 - 90 = 254$	$254 * 0.2 = 50.8$
Bloc 4 : après-midi	26	$26 * 0.35 = 9.1$	$139 - 26 = 113$	$113 * 0.25 = 28.25$
Bloc 5 : repas du soir	90	$90 * 0.20 = 18$	$344 - 90 = 254$	$254 * 0.2 = 50.8$
Bloc 6 : soirée et coucher	90	$90 * 0.45 = 40.5$	$344 - 90 = 254$	$254 * 0.3 = 76.2$
Journée d'hospitalisation	0		21	$21 * 1 = 21$
Journée de réservation	0		0	0
Total intermédiaire		135.2		331.5
			Total jours pondérés	466.7

- Score final OLMIS Home : $68 * 466.7 / 1000 = \underline{31.73}$

Jean, 40 ans

Voici la description d'une semaine type de Jean. Il a 40 ans et travaille dans un atelier accueillant des personnes présentant un handicap psychique.

³ Au total de 365 jours, il faut soustraire 21 levers et petits déjeuners passés à l'hôpital (trois semaines d'hospitalisation).

⁴ Au total de 365 jours, il faut soustraire 220 matinées passées à l'atelier et 6 matinées passées à l'hôpital (trois week-ends sur 21 jours d'hospitalisation).

⁵ Durant la période d'intégration de 90 jours (13 semaines), Martine a passé 26 matinées au groupe, pratiquement que durant le week-end.

Jean commence sa journée à l'atelier Art et Bois à 07h30. Il effectue un horaire à 100%, soit de 07h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au vendredi.

Dès son arrivée, Jean est pris en charge par le MSP qui vérifie qu'il prend sa place spécifique sur sa chaise, à proximité immédiate du MSP pour participer à l'accueil général de l'atelier. Une fois l'accueil terminé, Jean se voit attribuer une tâche par le MSP. Le plus souvent, il s'agit d'un travail connu par Jean, à savoir l'une des phases de fabrication des allume-feu. A 08h30, selon le planning mis en place, Jean sort quelques instants de l'atelier pour une pause cigarette, puis retourne à sa tâche. De 09h15 à 09h30, il participe à la pause-café sous la surveillance soit d'un MSP, soit d'un éducateur. Puis il reprend le travail jusqu'à 11h30. Jean va ensuite manger sous la responsabilité de l'équipe éducative. Il revient à l'atelier pour 13h30 et termine à 17h00, avec une pause vers 16h00.

Lorsque le MSP s'absente, soit il prend Jean avec lui, soit sa surveillance est confiée à une autre personne.

Jean est suivi régulièrement par son psychiatre, les entretiens ont lieu mensuellement au foyer avec la participation du réseau interne (éducateurs, MSP).

Jean se bagarre parfois verbalement, et son comportement à l'atelier peut être usant. Il peine à se lever, profère des menaces, dit des grossièretés. Sans présence d'un intervenant il provoque, délire beaucoup sur le sexe, se fait des films avec la majorité des personnes de sexe féminin qu'il est amené à côtoyer. Il a eu un rapport homosexuel avec un ancien résident. Parfois, il exaspère au point de se faire frapper.

L'évaluation de Jean est réalisée à l'aide d'OLMIS Atelier. Voici les résultats :

ITEM	PRINCIPE DE NORMALISATION	CONTEXTUALISATION	COTATION
1.1	Possède le geste rond, harmonieux et précis adéquat pour assurer une excellente finition du travail	Sa rigidité corporelle contraint Jean à des activités très séquencées et une adaptation et un contrôle fréquent (2)	2x1 = 2
1.2	Possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence de travail soutenue.	Sa motricité « saccadée » le rend moins rapide et des observations et conseils lui sont donnés (1)	1x1 = 1
1.3	Organise et gère la chronologie de son travail une fois celui-ci expliqué	Jean ne parvient pas à s'organiser dans le temps en vue d'une action précise. Sans aide il est vite stressé et dépassé (3)	3x2 = 6
1.4	Conduit son activité en respectant les étapes, reprend celles-ci avec persévérance et sans se dissiper si elle a été interrompue	Il ne parvient pas à se préparer, prendre en considération les étapes et leurs exigences et a fréquemment besoin de l'intervention du MSP (3)	3x2 = 6
1.5	Contrôle de son travail (perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide).	Aussi longtemps qu'aucune intervention n'est effectuée il poursuit son activité même dans l'erreur, sauf dans les tâches qu'il maîtrise totalement depuis longtemps (3)	3x2 = 6
Total domaine des compétences pratiques et d'exécution			21

ITEM	PRINCIPE DE NORMALISATION	CONTEXTUALISATION	COTATION
2.1	S'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe	Les règles de conduites son mal intégrées. Jean a besoin qu'on lui répète très souvent les règles et les risques qu'il court en les dépassant. Par ses paroles, peut être très perturbateur dans le groupe (4)	4x3 = 12
2.2	Entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs	Son attitude provocatrice et ses paroles qui peuvent être destructrices l'empêchent de se faire admettre par ses pairs sans aide. Il a toutefois réussi à tisser un lien plus amical avec un autre résidant (3)	3x3 = 9
2.3	Evalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre	S'il aime la nouveauté il faut lui expliquer les solutions. Les imprévus sont déstabilisants (3)	3x3 = 9
2.4	S'affirme tout en respectant les droits des autres	La gestion des émotions, surtout négatives et envahissantes est défailante chez Jean, dès lors les moyens de s'affirmer et le respect envers les autres ne sont pas adéquats. Il nécessite un recadrage et une intervention constante des MSP (4)	4x1 = 4
2.5	Gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, de boissons, de tabac, d'alcool, de médicaments). Elle utilise les mesures de protection.	Les mesures de protection sont utilisées dans la mesure où elles sont mises en place et vérifiées en tout temps par le MSP. Prend des initiatives qui peuvent lui nuire ainsi qu'aux autres (4)	4x2 = 8
Total domaine des compétences émotionnelles et sociales			42
3.1	Sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes	Bien que basiques ses connaissances scolaires sont le plus souvent suffisantes dans le contexte (1)	1x1 = 1
3.2	Comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles	Les consignes conditionnelles ou successives ne sont pas intégrées sans un contrôle soutenu (3)	3x1 = 3
3.3	Mémorise et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et/ou conditionnelles	Seules les consignes uniques, dans le meilleur des cas doubles et validées à chaque étape peuvent être assimilées par Jean (3)	3x1 = 3
3.4	Peut traduire ses besoins, émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés	Jean utilise des moyens verbaux ou non verbaux pour traduire ses émotions, malheureusement de manière inappropriée (violence et agression verbale, claquement de portes, endommagement de matériel) (4)	4x3 = 12
3.5	L' <i>Orientation</i> renvoie aux habiletés de se situer dans le temps et dans l'espace	Jean maîtrise l'orientation dans le temps et dans l'espace (0)	0x2 = 0
Total domaine des compétences cognitives et de communication			19

ITEM	PRINCIPE DE NORMALISATION	CONTEXTUALISATION	COTATION
4.1	Adapte sa posture à la majorité des positions que le travail exige sans compensation ni conséquence sur la précision et l'efficacité	Sa posture au travail est adaptée et le plus souvent correcte, et ne nécessite pas d'intervention particulière (0)	0
4.2	Gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation)	Des activités liées à l'alimentation, seule la consommation doit être gérée par Jean qui l'assume de manière autonome (rapidité, quantité, propreté) (0)	0
4.3	Les <i>Perceptions</i> renvoient aux habiletés à utiliser ses cinq sens	Jean utilise les perceptions de ces cinq sens (0)	0
4.4	Maintient son hygiène personnelle (propreté corporelle et vestimentaire)	Suite à un intense travail, Jean est devenu autonome et prend soin de son hygiène personnelle, moyennant un simple rappel (1)	1x1= 1
4.5	Assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux	A conscience de ses rendez-vous mais ne s'en rappelle que très rarement. Sa gestion des médicaments est tributaire des accompagnants (3)	3x3 = 9
Total domaine des compétences physiques et fonctionnelles			10
Total OLMIS Atelier (points pondérés sur les 20 items)			92

Le total OLMIS Atelier est ensuite multiplié par le nombre d'heures durant l'année de référence par Jean, soit 1835, ce qui représente pour Jean :

- Score final OLMIS Atelier (Total OLMIS Atelier * Total heures pondérées / 1000)

$$92 * 1835 = 168'820 / 1000 = \underline{168.82}$$

Jean est arrivé dans l'atelier il y a plusieurs années déjà.

S'il avait intégré les ateliers au début de l'année de référence, les 3 premiers mois de travail auraient été considérés avec une pondération de 1.5.

Calcul relatif aux heures de présence :

- Janvier à mars 2010 : 459 heures * 1,5 = 688.5
- Avril à décembre 2010 : 1376 heures *1 =1376
- Score final OLMIS Atelier: 92 * (688.5 + 1376) / 1000 = 189.93

6. FAQ ... TOUT traduire

Au cours du processus d'implémentation de l'outil, plusieurs questions ont été soulevées par les partenaires du réseau. Si certaines ont été intégrées dans le texte de ce manuel, d'autres méritent notre attention et font l'objet de ce chapitre.

Comment faut-il considérer les heures d'absentéisme dans les ateliers dans le calcul du nombre d'heures ?

Ces heures doivent être annotées sous « Nombre d'heures d'absence » avec une pondération de 0.5.

Comment faut-il considérer le temps-repas dans les ateliers ?

Ce temps est considéré sous « Nombre d'heures de présence » avec une pondération de 1.0.

Faut-il prévoir un temps d'intégration pour une personne qui, au sein de la même institution, travaille dans deux ou plusieurs ateliers ? Non.

Et pour un résident qui est intégré un jour par semaine dans un autre groupe de vie ? Non.

Faut-il remplir une ou deux grilles pour une personne qui habite dans une structure de type « home avec occupation » ?

Dans le canton de Fribourg, cette prestation représente un centre de charge à part entière, donc l'évaluateur utilise une seule grille, la grille OLMIS Home.

Les « heures de présence » réalisées en atelier correspondent aux heures rémunérées ?

Non, car aux heures rémunérées, il faut enlever les heures d'absence.

La période d'observation de trois mois (cf. Manuel p.11) ne permet pas de considérer la réalité des personnes bipolaires. Comment faut-il s'y prendre pour avoir une évaluation qui soit proche de la réalité de ces personnes ?

Il peut être utile de se référer à une période plus longue incluant tous les états de la personne (éventuellement 1 année).

La définition du principe de normalisation ne reflète pas toujours la réalité de la personne, que faire ?

Chaque item doit être contextualisé en fonction de la réalité de la personne à évaluer.

Pourquoi faut-il évaluer les personnes qui habitent dans un appartement protégé vu que le temps de présence des intervenants ne dépend pas des besoins de la personne, mais plutôt de l'organisation interne de ce type de prestation ?

L'évaluation OLMIS n'évalue pas le temps de présence d'un intervenant, mais plutôt le soutien réellement apporté à une personne.

L'évaluation OLMIS ne permet pas de considérer le temps pris pour les séances de réseau ou encore pour régler les différents aspects du dossier de la personne. Ce temps est particulièrement important lorsqu'on travaille avec des personnes présentant des difficultés psychiques.

Le temps et surtout le soutien apporté à une personne lors d'une évaluation ou lors d'un déplacement chez un spécialiste ou encore pour entretenir des relations familiales doit être considéré dans l'évaluation OLMIS. Parfois c'est bien dans certains de ces aspects que les intervenants doivent faire « à la place de la personne ».

Dans le Domaine des compétences émotionnelles et sociales, il manque un item se référant à des états mentaux comme la dépression, l'apathie ou l'aboulie.

Lors d'une évaluation OLMIS, on ne pose pas de diagnostic. Ce qui compte, c'est ce que fait l'intervenant avec la personne en situation de handicap et non pas le pourquoi de son comportement.

Comment être sûr de réduire au maximum la subjectivité de l'évaluateur ?

L'objectivation de chaque item peut faciliter le travail de l'évaluateur et, par la même occasion, réduire les risques d'une évaluation trop subjective. Ce procédé acquiert de la valeur si le travail est réalisé en concertation entre les divers intervenants accompagnant la personne à évaluer.

7. Conclusion

Les informations retenues dans cet ouvrage devraient permettre aux évaluateurs d'obtenir des indications sur l'intensité des soutiens apportés à une personne en situation de handicap, étayé dans le projet individualisé, en référence aux milieux fréquentés.

Le travail d'analyse et de remaniement de l'outil a permis de clarifier plusieurs aspects de l'évaluation et d'en préciser d'autres. L'apport à la réflexion de divers intervenants de terrain a légitimé l'ensemble de la démarche.

Puisqu'il vise l'évaluation des soutiens apportés dans un cadre institutionnel, le recours à l'outil dans d'autres contextes (ex. milieu familial) n'est pas vraiment recommandé.

Finalement, afin de valider ultérieurement la démarche évaluative proposée par OLMIS, il sera nécessaire de procéder à moyen ou long terme à une évaluation de la qualité psychométrique de l'instrument.

8. Bibliographie

American Association on Mental Retardation. (2002/2003). *Mental Retardation. Definition, Classification, and Systems of Supports*. Washington : American Association on Mental Retardation.

CREDAS (2007). *Grille d'évaluation des Besoins d'Accompagnement. GEBA. Guide de l'utilisateur*. Document inédit.

Greenspan, S. (1981). Social competence and handicapped individuals. In B. K. Koegh (Eds.), *Advances in special education*, 3, pp. 41-82. Greenwich, CT: JAI Press.

Greenspan, S. & Granfield, J. M. (1992). Reconsidering the construct of mental retardation: Implications of a model of social competence. *American Journal of Mental Deficiency*, 96, 4, 442-453.

Nirje, B. (1994). Le principe de normalisation et ses implications dans le maniement du comportement humain. *VRS-SRV : La revue internationale de la Valorisation des rôles sociaux*, 1, 1, 24-29.

Pomini, V. Gebel, S. (2010). *Test latin ARBA-EFEBA 2009. Comparaison de quatre outils d'évaluation du besoin d'aide des personnes en situation de handicap*. Rapport. Unité de Réhabilitation, Service de Psychiatrie Communautaire, Département de Psychiatrie, CHUV.

9. Annexes

Annexe 1 : Définition des items et des principes de normalisation des grilles

Légende : H = Home, A = Atelier, CdJ = Centre de jour

	DÉFINITION DE L'ITEM	DÉFINITION DU PRINCIPE DE NORMALISATION	PONDÉRATION
DOMAINE DES COMPÉTENCES PRATIQUES ET D'EXÉCUTION			
1.1	La <i>Maîtrise pratique</i> renvoie aux habiletés gestuelles requises à l'utilisation adéquate d'outils ou de dispositifs techniques	H : Cette personne accomplit la majorité des actes quotidiens courants sans rencontrer de difficultés de motricité.	1
		A : Cette personne possède le geste rond, harmonieux et précis adéquat pour assurer une excellente finition du travail.	1
		CdJ : Cette personne accomplit la majorité des actes quotidiens courants sans rencontrer de difficultés de motricité.	1
1.2	La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	H : Cette personne possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence soutenue dans ses activités courantes.	1
		A : Cette personne possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence de travail soutenue.	1
		CdJ : NP	-
1.3	L' <i>Organisation</i> renvoie à la gestion du déroulement de l'activité	H : Cette personne planifie et accomplit la majorité des activités prévues pour la journée en gérant aussi les contextes dans lesquels ces activités se déroulent.	2
		A : Cette personne organise et gère la chronologie de son travail une fois celui-ci expliqué.	2
		CdJ : Cette personne planifie et accomplit la majorité des activités prévues pour la journée en gérant aussi les contextes dans lesquels ces activités se déroulent.	2
1.4	La <i>Continuité</i> renvoie à l'engagement à réaliser une activité (mener à terme)	H : Cette personne conduit son activité en respectant les étapes, reprend celle-ci avec persévérance et sans se dissiper si elle a été interrompue.	2
		A : Cette personne conduit son activité en respectant les étapes, reprend celle-ci avec persévérance et sans se dissiper, si elle a été interrompue.	2
		CdJ : Cette personne conduit son activité en respectant les étapes, reprend celle-ci avec persévérance et sans se dissiper, si elle a été interrompue.	2

	DÉFINITION DE L'ITEM	DÉFINITION DU PRINCIPE DE NORMALISATION	PONDÉRATION
DOMAINE DES COMPÉTENCES PRATIQUES ET D'EXÉCUTION (SUITE)			
1.5	La <i>Responsabilité</i> renvoie à l'intérêt porté à la qualité du résultat des actions entreprises	H : Cette personne peut rester seule en toute sécurité, tout en s'engageant dans des activités. Elle perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide.	1
		A : Cette personne contrôle son travail (perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide).	2
		CdJ : Cette personne peut rester seule en toute sécurité, tout en s'engageant dans des activités. Elle perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide.	1
DOMAINE DES COMPÉTENCES ÉMOTIONNELLES ET SOCIALES			
2.1	La <i>Maîtrise de soi</i> renvoie aux habiletés de gérer les émotions face aux aléas de la vie courante	H : Cette personne s'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe. Elle a la faculté de modeler son comportement en fonction des exigences du milieu.	3
		A : Cette personne s'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe.	3
		CdJ : Cette personne s'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe. Elle a la faculté de modeler son comportement en fonction des exigences du milieu.	3
2.2	Les <i>Relations</i> renvoient aux habiletés à établir et à entretenir son réseau social	H : Cette personne entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs. Elle s'implique de manière mesurée dans les conflits interpersonnels.	3
		A : Cette personne entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs.	3
		CdJ : Cette personne entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs. Elle s'implique de manière mesurée dans les conflits interpersonnels.	3

	DÉFINITION DE L'ITEM	DÉFINITION DU PRINCIPE DE NORMALISATION	PONDÉRATION
DOMAINE DES COMPÉTENCES ÉMOTIONNELLES ET SOCIALES (SUITE)			
2.3	L' <i>Adaptation</i> renvoie aux habiletés de composer avec la nouveauté et les changements	H : Cette personne évalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre.	3
		A : Cette personne évalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre.	3
		CdJ : Cette personne évalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre.	3
2.4	Les <i>Droits et Devoirs</i> renvoient aux habiletés de respecter les règles et de défendre ses droits	H : Cette personne s'affirme tout en respectant les droits des autres.	1
		A : Cette personne s'affirme tout en respectant les droits des autres.	1
		CdJ : Cette personne s'affirme tout en respectant les droits des autres.	1
2.5	Le <i>Maintien de l'intégrité</i> renvoie aux habiletés de préserver sa santé physique et psychique	H : Cette personne gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, de boissons, de tabac, d'alcool, de médicaments).	2
		A : Cette personne gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, de boissons, de tabac, d'alcool, de médicaments). Elle utilise les mesures de protection.	2
		CdJ : Cette personne gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, de boissons, de tabac, d'alcool, de médicaments).	2

	DÉFINITION DE L'ITEM	DÉFINITION DU PRINCIPE DE NORMALISATION	PONDÉRATION
DOMAINE DES COMPÉTENCES COGNITIVES ET DE COMMUNICATION			
3.1	Les <i>Acquis scolaires</i> renvoient aux habiletés d'exploiter au quotidien ses compétences en matière de lecture, écriture et calcul	H : Cette personne sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes.	1
		A : Cette personne sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes.	1
		CdJ : Cette personne sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes.	1
3.2	La <i>Compréhension</i> renvoie aux habiletés de donner un sens à un message	H : Cette personne comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles.	1
		A : Cette personne comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles.	1
		CdJ : Cette personne comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles.	1
3.3	La <i>Mémorisation</i> renvoie aux habiletés de se rappeler d'une information et de l'utiliser	H : Cette personne mémorise et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et/ou conditionnelles.	1
		A : Cette personne mémorise et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et / ou conditionnelles.	1
		CdJ : Cette personne mémorise et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et / ou conditionnelles.	1
3.4	L' <i>Expression</i> renvoie aux habiletés d'utiliser un code de communication	H : Cette personne peut traduire ses besoins et émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés.	2
		A : Cette personne peut traduire ses besoins et émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés.	3
		CdJ : Cette personne peut traduire ses besoins et émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés.	2
3.5	L' <i>Orientation</i> renvoie aux habiletés de se situer dans le temps et dans l'espace	H	2
		A	2
		CdJ	2

	DÉFINITION DE L'ITEM	DÉFINITION DU PRINCIPE DE NORMALISATION	PONDÉRATION
DOMAINE DES COMPÉTENCES PHYSIQUES ET FONCTIONNELLES			
4.1	La <i>Posture</i> et la <i>Mobilité</i> renvoient aux facultés motrices nécessaires au bon positionnement et au déplacement	H : Cette personne adapte sa posture à la majorité des positions que la situation exige, sans compensation ni conséquence sur le confort et l'efficacité.	1
		A : Cette personne adapte sa posture à la majorité des positions que le travail exige sans compensation ni conséquence sur la précision et l'efficacité.	1
		CdJ : Cette personne adapte sa posture à la majorité des positions que la situation exige, sans compensation ni conséquence sur le confort et l'efficacité.	1
4.2	L' <i>Alimentation</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à garantir à son organisme un apport nutritif adéquat	H : Cette personne gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation).	1
		A : Cette personne gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation).	1
		CdJ : Cette personne gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation).	1
4.3	Les <i>Perceptions</i> renvoient aux habiletés à utiliser ses différents sens	H	1
		A	1
		CdJ	1
4.4	L' <i>Hygiène</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à entretenir son corps et son apparence	H : Cette personne maintient son hygiène personnelle (propreté corporelle et vestimentaire).	3
		A : Cette personne maintient son hygiène personnelle (propreté corporelle et vestimentaire).	1
		CdJ : Cette personne maintient son hygiène personnelle (propreté corporelle et vestimentaire).	3
4.5	Les <i>Soins</i> renvoient à l'ensemble des habiletés nécessaires au maintien de la santé	H : Cette personne assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux.	3
		A : Cette personne assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux.	3
		CdJ : Cette personne assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux.	3

Annexe 2 : Définition des indicateurs

Aucun soutien apporté (0)

La personne atteint le principe de normalisation seule et aucune vérification ni aucun rappel ne sont effectués par les accompagnants.

Incitation de départ et/ou contrôle final (1)

Pour atteindre le principe de normalisation, la personne a besoin d'un rappel ou d'un encouragement pour initier l'activité ou mobiliser ses compétences et/ou d'un contrôle pour y parvenir.

L'organisation préalable de l'environnement ou l'aménagement de la situation relèvent de ce type de soutien.

Indication et supervision du déroulement (2)

En plus d'incitation ou de contrôle, pour atteindre le principe de normalisation, la personne a besoin d'informations, de conseils ou de démonstrations pour réaliser l'activité ou pour mobiliser ses compétences.

Guidance verbale et/ou aide physique partielle (3)

L'atteinte du principe de normalisation exige que l'accompagnant assure à la personne une guidance verbale et/ou une aide physique partielle. Pour réaliser l'activité ou pour mobiliser ses compétences, la personne a besoin régulièrement de consignes précises, voire d'accompagnement lors de la réalisation du geste.

Accompagnement constant et/ou suppléance (4)

Pour atteindre le principe de normalisation, la personne est totalement tributaire d'aide et de contrôle soutenus, voire de la réalisation de l'activité par l'accompagnant.

Non pertinent (NP)

Cet item n'est pas pertinent pour la personne ; l'activité en question ne figure pas parmi les objectifs envisageables dans son projet individuel, par conséquent la personne ne bénéficie pas de soutien en la matière. Cependant, cette cotation ne peut pas s'appliquer à l'ensemble des items du *Domaine des compétences émotionnelles et sociales* ainsi qu'à ceux du *Domaine des compétences physiques et fonctionnelles*, de même qu'aux items 3.2 et 3.4 du *Domaine des compétences cognitives et de communication*. Ces items sont considérés comme vitaux.

Annexe 3a : OLMIS Home

OLMIS Home							
Outil Latin de Mesure de l'Intensité des Soutiens - OLMIS							
Nom, Prénom							
Numéro sécurité sociale (AVS)							
Année de naissance							
Sexe							
Langue maternelle							
Date d'entrée							
Date de sortie							
Institution, structure							
Date de l'évaluation							
Remarques							
Calcul du nombre de journées en blocs							
		Période courante			Période d'intégration		
		Nombre de Blocs	Pond.	Total	Nombre de Blocs	Pond.	Total
Bloc 1	lever et petit déjeuner		0.3	0.00		0.45	0.00
Bloc 2	matinée		0.25	0.00		0.35	0.00
Bloc 3	repas de midi		0.2	0.00		0.2	0.00
Bloc 4	après-midi		0.25	0.00		0.35	0.00
Bloc 5	repas du soir		0.2	0.00		0.2	0.00
Bloc 6	soirée et coucher		0.3	0.00		0.45	0.00
Journées d'hospitalisation			1	0.00		1	0.00
Journées de réservation			0	0.00		0	0.00
Total intermédiaire				0.00			0.00
Total jours pondérés						0.00	

Numéro AVS:				OLMIS Home	
No	Définition de l'item	Définition du principe de normalisation	Pts	Pond.	Total
Domaine des compétences pratiques et d'exécution					
1.1	La <i>Maîtrise pratique</i> renvoie aux habiletés gestuelles requises à l'utilisation adéquate d'outils ou des dispositifs techniques	Cette personne accomplit la majorité des actes quotidiens courants sans rencontrer de difficultés de motricité.		1	
1.2	La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	Cette personne possède la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence soutenue dans ses activités courantes.		1	
1.3	L' <i>Organisation</i> renvoie à la gestion du déroulement de l'activité	Cette personne planifie et accomplit la majorité des activités prévues pour la journée en gérant aussi les contextes dans lesquels ces activités se déroulent.		2	
1.4	La <i>Continuité</i> renvoie à l'engagement à réaliser une activité (mener à terme)	Cette personne conduit son activité en respectant les étapes, reprend celles-ci avec persévérance et sans se dissiper si elle a été interrompue.		2	
1.5	La <i>Responsabilité</i> renvoie à l'intérêt porté à la qualité du résultat des actions entreprises	Cette personne peut rester seule en toute sécurité, tout en s'engageant dans des activités. Elle perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide.		1	
Total domaine des compétences pratiques et d'exécution					
Domaine des compétences émotionnelles et sociales					
2.1	La <i>Maîtrise de soi</i> renvoie aux habiletés de gérer les émotions face aux aléas de la vie courante	Cette personne s'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe, du fonctionnement des activités. Elle a la faculté de modeler son comportement en fonction des exigences du milieu.		3	
2.2	Les <i>Relations</i> renvoient aux habiletés à établir et à entretenir son réseau social	Cette personne entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs. Elle s'implique de manière mesurée dans les conflits interpersonnels.		3	
2.3	L' <i>Adaptation</i> renvoie aux habiletés de composer avec la nouveauté et les changements	Cette personne évalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre.		3	
2.4	Les <i>Droits et Devoirs</i> renvoient aux habiletés de respecter les règles et de défendre ses droits	Cette personne s'affirme tout en respectant les droits des autres.		1	
2.5	Le <i>Maintien de l'intégrité</i> renvoie aux habiletés de préserver sa santé physique et psychique	Cette personne gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, boissons, tabac, alcool, médicaments).		2	
Total domaine des compétences émotionnelles et sociales					

Numéro AVS:			OLMIS Home		
No	Définition de l'item	Définition du principe de normalisation	Pts	Pond.	Total
Domaine des compétences cognitives et de communication					
3.1	Les <i>Acquis scolaires</i> renvoient aux habiletés d'exploiter au quotidien ses compétences en matière de lecture, écriture et calcul.	Cette personne sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes.		1	
3.2	La <i>Compréhension</i> renvoie aux habiletés de donner un sens à un message	Cette personne comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles.		1	
3.3	La <i>Mémorisation</i> renvoie aux habiletés de se rappeler d'une information et de l'utiliser	Cette personne mémorise et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et/ou conditionnelles.		1	
3.4	L' <i>Expression</i> renvoie aux habiletés d'utiliser un code de communication	Cette personne peut traduire ses besoins et émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés.		2	
3.5	L' <i>Orientation</i> renvoie aux habiletés de se situer dans le temps et dans l'espace			2	
Total domaine des compétences cognitives et de communication					
Domaine des compétences physiques et fonctionnelles					
4.1	La <i>Posture</i> et la <i>Mobilité</i> renvoient aux facultés motrices nécessaires au bon positionnement et au déplacement	Cette personne adapte sa posture à la majorité des positions que la situation exige, sans compensation ni conséquence sur le confort et l'efficacité.		1	
4.2	L' <i>Alimentation</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à garantir à son organisme un apport nutritif adéquat	Cette personne gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation).		1	
4.3	Les <i>Perceptions</i> renvoient aux habiletés à utiliser ses différents sens			1	
4.4	L' <i>Hygiène</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à entretenir son corps et son apparence	Cette personne maintient son hygiène personnelle de manière adéquate (propreté corporelle et vestimentaire).		3	
4.5	Les <i>Soins</i> renvoient à l'ensemble des habiletés nécessaires au maintien de la santé	Cette personne assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux.		3	
Total domaine des compétences physiques et fonctionnelles					
Total OLMIS Home (points pondérés sur les 20 items)					
Score final OLMIS Home (Total OLMIS Home*Total jours pondérés/1000)					

Annexe 3b : OLMIS Atelier

OLMIS Atelier			
Outil Latin de Mesure de l'Intensité des Soutiens - OLMIS			
Nom, Prénom			
Numéro sécurité sociale (AVS)			
Année de naissance			
Sexe			
Langue maternelle			
Date d'entrée			
Date de sortie			
Institution, structure			
Date de l'évaluation			
Réside ds institution, si oui laquelle			
Remarques			
Calcul du nombre d'heures			
Nombre d'heures de présence durant l'année de référence <u>période d'intégration et vacances non comprise</u>		1	0
Nombre d'heures "d'absence" (Maladie, accident, absences diverses y compris durant la période d'intégration)		0.5	0
Nombre d'heures de présence durant la période d'intégration		1.5	0
Total heures pondérés			0

Numéro AVS:			OLMIS Atelier		
No	Définition de l'item	Définition du principe de normalisation	Pts	Pond.	Total
Domaine des compétences pratiques et d'exécution					
1.1	La <i>Maîtrise pratique</i> renvoie aux habiletés gestuelles requises à l'utilisation adéquate d'outils ou des dispositifs techniques	Cette personne possède le geste rond, harmonieux et précis adéquat pour assurer une excellente finition du travail.		1	
1.2	La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	Cette personne possède l'habileté et la vitesse d'exécution permettant d'assurer une cadence de travail soutenue.		1	
1.3	L' <i>Organisation</i> renvoie à la gestion du déroulement de l'activité	Cette personne organise et gère la chronologie de son travail de façon indépendante une fois celui-ci expliqué.		2	
1.4	La <i>Continuité</i> renvoie à l'engagement à réaliser une activité (mener à terme)	Cette personne conduit son activité en respectant les étapes, reprend celles-ci avec persévérance et sans se dissiper, si elle a été interrompue.		2	
1.5	La <i>Responsabilité</i> renvoie à l'intérêt porté à la qualité du résultat des actions entreprises	Cette personne contrôle son travail (perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide).		2	
Total domaine des compétences pratiques et d'exécution					
Domaine des compétences émotionnelles et sociales					
2.1	La <i>Maîtrise de soi</i> renvoie aux habiletés de gérer les émotions face aux aléas de la vie courante	Cette personne s'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe.		3	
2.2	Les <i>Relations</i> renvoient aux habiletés à établir et à entretenir son réseau social	Cette personne entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs.		3	
2.3	L' <i>Adaptation</i> renvoie aux habiletés de composer avec la nouveauté et les changements	Cette personne évalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre.		3	
2.4	Les <i>Droits et Devoirs</i> renvoient aux habiletés de respecter les règles et de défendre ses droits	Cette personne s'affirme tout en respectant les droits des autres.		1	
2.5	Le <i>Maintien de l'intégrité</i> renvoie aux habiletés de préserver sa santé physique et psychique	Cette personne gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, de boissons, de tabac, d'alcool, de médicaments). Elle utilise les mesures de protection.		2	
Total domaine des compétences émotionnelles et sociales					

Numéro AVS:				OLMIS Atelier	
No	Définition de l'item	Définition du principe de normalisation	Pts	Pond.	Total
Domaine des compétences cognitives et de communication					
3.1	Les <i>Acquis scolaires</i> renvoient aux habiletés d'exploiter au quotidien ses compétences en matière de lecture, écriture et calcul	Cette personne sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes.		1	
3.2	La <i>Compréhension</i> renvoie aux habiletés de donner un sens à un message	Cette personne comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles.		1	
3.3	La <i>Mémorisation</i> renvoie aux habiletés de se rappeler d'une information et de l'utiliser	Cette personne mémorise et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et / ou conditionnelles.		1	
3.4	L' <i>Expression</i> renvoie aux habiletés d'utiliser un code de communication	Cette personne peut traduire ses besoins et émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés.		3	
3.5	L' <i>Orientation</i> renvoie aux habiletés de se situer dans le temps et dans l'espace			2	
Total domaine des compétences cognitives et de communication					
Domaine des compétences physiques et fonctionnelles					
4.1	La <i>Posture</i> et la <i>Mobilité</i> renvoient aux facultés motrices nécessaires au bon positionnement et au déplacement	Cette personne adapte sa posture à la majorité des positions que le travail exige sans compensation ni conséquence sur la précision et l'efficacité.		1	
4.2	L' <i>Alimentation</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à garantir à son organisme un apport nutritif adéquat	Cette personne gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation).		1	
4.3	Les <i>Perceptions</i> renvoient aux habiletés à utiliser ses différents sens			1	
4.4	L' <i>Hygiène</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à entretenir son corps et son apparence	Cette personne maintient son hygiène personnelle de manière adéquate (propreté corporelle et vestimentaire).		1	
4.5	Les <i>Soins</i> renvoient à l'ensemble des habiletés nécessaires au maintien de la santé	Cette personne assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux.		3	
Total domaine des compétences physiques et fonctionnelles					
Total OLMIS Atelier (points pondérés sur les 20 items)					
Score final OLMIS Atelier (Total OLMIS Atelier*Total heures pondérées/1000)					

Annexe 3c : OLMIS Centre de jour

OLMIS Centre de jour							
Outil Latin de Mesure de l'Intensité des Soutiens - OLMIS							
Nom, Prénom							
Numéro sécurité sociale (AVS)							
Année de naissance							
Sexe							
Langue maternelle							
Date d'entrée							
Date de sortie							
Institution, structure							
Date de l'évaluation							
Réside ds institution, si oui laquelle							
Remarques							
Calcul du nombre de journées en blocs							
		Période courante			Période d'intégration		
		Nombre de Blocs	Pond.	Total	Nombre de Blocs	Pond.	Total
Bloc 2	matinée		0.25	0.00		0.35	0.00
Bloc 3	repas de midi		0.2	0.00		0.2	0.00
Bloc 4	après-midi		0.25	0.00		0.35	0.00
Journées d'hospitalisation			0.5	0.00		0.5	0.00
Journées de réservation			0	0.00		0	0.00
Total intermédiaire				0.00			0.00
Total jours pondérés							0.00

Numéro AVS:			OLMIS Centre de jour		
No	Définition de l'item	Définition du principe de normalisation	Pts	Pond.	Total
Domaine des compétences pratiques et d'exécution					
1.1	La <i>Maîtrise pratique</i> renvoie aux habiletés gestuelles requises à l'utilisation adéquate d'outils ou des dispositifs techniques	Cette personne accomplit la majorité des actes quotidiens courants sans rencontrer de difficultés de motricité.		1	
1.2	La <i>Rapidité</i> renvoie à la capacité d'assurer le tempo, le rythme ou la cadence requise	Non pertinent		-	
1.3	L' <i>Organisation</i> renvoie à la gestion du déroulement de l'activité	Cette personne planifie et accomplit la majorité des activités prévues pour la journée en gérant aussi les contextes dans lesquels ces activités se déroulent.		2	
1.4	La <i>Continuité</i> renvoie à l'engagement à réaliser une activité (mener à terme)	Cette personne conduit son activité en respectant les étapes, reprend celles-ci avec persévérance et sans se dissiper si elle a été interrompue.		2	
1.5	La <i>Responsabilité</i> renvoie à l'intérêt porté à la qualité du résultat des actions entreprises	Cette personne peut rester seule en toute sécurité, tout en s'engageant dans des activités. Elle perçoit ses erreurs, les corrige d'elle-même ou s'en réfère à qui peut lui apporter de l'aide.		1	
Total domaine des compétences pratiques et d'exécution					
Domaine des compétences émotionnelles et sociales					
2.1	La <i>Maîtrise de soi</i> renvoie aux habiletés de gérer les émotions face aux aléas de la vie courante	Cette personne s'adapte de façon critique pour la bonne cohésion du groupe, du fonctionnement des activités. Elle a la faculté de modeler son comportement en fonction des exigences du milieu.		3	
2.2	Les <i>Relations</i> renvoient aux habiletés à établir et à entretenir son réseau social	Cette personne entre facilement en relation et sait se faire admettre par ses pairs. Elle s'implique de manière mesurée dans les conflits interpersonnels.		3	
2.3	L' <i>Adaptation</i> renvoie aux habiletés de composer avec la nouveauté et les changements	Cette personne évalue les différents éléments d'une nouveauté pour appliquer la solution la plus adaptée. Elle gère les imprévus et réajuste ses comportements, ses actes en fonction des buts à atteindre.		3	
2.4	Les <i>Droits et Devoirs</i> renvoient aux habiletés de respecter les règles et de défendre ses droits	Cette personne s'affirme tout en respectant les droits des autres.		1	
2.5	Le <i>Maintien de l'intégrité</i> renvoie aux habiletés de préserver sa santé physique et psychique	Cette personne gère les risques d'accident et ce qui peut nuire à son intégrité (excès de nourriture, boissons, tabac, alcool, médicaments).		2	
Total domaine des compétences émotionnelles et sociales					

Numéro AVS:			OLMIS centre de jour		
No	Définition de l'item	Définition du principe de normalisation	Pts	Pond.	Total
Domaine des compétences cognitives et de communication					
3.1	Les <i>Acquis scolaires</i> renvoient aux habiletés d'exploiter au quotidien ses compétences en matière de lecture, écriture et calcul.	Cette personne sait lire, écrire, calculer et peut décrypter des plans, listes, modes d'emploi et recettes.		1	
3.2	La <i>Compréhension</i> renvoie aux habiletés de donner un sens à un message	Cette personne comprend des consignes conditionnelles et / ou successives même si elles sont nouvelles.		1	
3.3	La <i>Mémorisation</i> renvoie aux habiletés de se rappeler d'une information et de l'utiliser	Cette personne mémorise et peut appliquer plus de trois consignes additionnelles et/ou conditionnelles.		1	
3.4	L' <i>Expression</i> renvoie aux habiletés d'utiliser un code de communication	Cette personne peut traduire ses besoins et émotions par un ou plusieurs moyens verbaux et / ou non verbaux appropriés.		2	
3.5	L' <i>Oriente</i> renvoie aux habiletés de se situer dans le temps et dans l'espace			2	
Total domaine des compétences cognitives et de communication					
Domaine des compétences physiques et fonctionnelles					
4.1	La <i>Posture</i> et la <i>Mobilité</i> renvoient aux facultés motrices nécessaires au bon positionnement et au déplacement	Cette personne adapte sa posture à la majorité des positions que la situation exige, sans compensation ni conséquence sur le confort et l'efficacité.		1	
4.2	L' <i>Alimentation</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à garantir à son organisme un apport nutritif adéquat	Cette personne gère l'ensemble des activités nécessaires à son équilibre alimentaire (des achats à la consommation).		1	
4.3	Les <i>Perceptions</i> renvoient aux habiletés à utiliser ses différents sens			1	
4.4	L' <i>Hygiène</i> renvoie à l'ensemble des habiletés nécessaires à entretenir son corps et son apparence	Cette personne maintient son hygiène personnelle de manière adéquate (propreté corporelle et vestimentaire).		3	
4.5	Les <i>Soins</i> renvoient à l'ensemble des habiletés nécessaires au maintien de la santé	Cette personne assume ses soins tels que la gestion des médicaments, les rendez-vous et autres soins médicaux.		3	
Total domaine des compétences physiques et fonctionnelles					
Total OLMIS Centre de jour (points pondérés sur les 20 items)					
Score final OLMIS Centre de jour (Total OLMIS Centre de jour*Total jours pondérés/1000)					